

En piste pour notre boîte aux lettres



Schlémil : *C'est quoi cette piste ?*

La mise en place d'une boîte aux lettres est destinée à accueillir les mots d'enfants victimes de violences scolaires ou intrafamiliales. Elle peut être placée simplement dans la classe ou à l'échelle de l'école.



Chabotte Tripouille : *Comment faire concrètement ?*

Après une séance sur la problématique de la grande souffrance, l'enseignant présente la boîte aux lettres, son objectif, son emplacement, dire qu'il sera le seul à lire les mots, etc.

Il faut donc acquérir au préalable une boîte aux lettres qui se ferme avec une clé.

Les élèves peuvent décorer la boîte, réaliser une affiche explicative et une lettre d'information aux parents (?).



Pepito : *Et finalement, ça change quoi ?*

Les boîtes aux lettres permettent aux enfants de s'exprimer librement sur les violences qu'ils subissent, permettant à la communauté éducative de s'emparer de ces sujets et/ou d'effectuer des signalements dans les cas graves.

Le dispositif existe à plus grande échelle via l'Association Les Papillons (créée en 2018), voir ressources en ligne.